

---

**Demande du Distributeur pour la révision tarifaire des années 2026-2027, 2027-2028  
et 2028-2029**

**DOSSIER R-4307-2025 Volet 2**

---

**PUISSANCE DISPONIBLE AUTORISÉE (« PDA »)**

**Question 1 :**

**Référence:**

- (i) [R-4270-2024, B-0278](#)

**Questions :**

- 1.1 Veuillez indiquer si une PDA est définie pour chaque client au tarif LG. Sinon, veuillez indiquer la part des clients qui disposent d'une PDA la part de la puissance du tarif LG soumises à une PDA.
- 1.2 Relativement à la référence (i), veuillez indiquer la proportion de la PDA au tarif LG qui est visée, en date du 1<sup>er</sup> avril 2026, par un engagement de puissance.
- 1.3 Veuillez indiquer la part de la PDA inutilisée au tarif LG associée à un engagement de puissance.
- 1.4 Selon le Distributeur, le fait qu'un client se voit attribuer une PDA lui confère-t-il un droit permanent sur cette puissance. Le cas échéant, veuillez indiquer les limites de ce droit et faire les nuances qui s'imposent selon que le client soit ou ait été sujet à un engagement de puissance ou non.
- 1.5 Veuillez indiquer comment, à la connaissance du Distributeur, cette question est traitée dans les autres juridictions.
- 1.6 Selon le Distributeur, le fait qu'un client se voit attribuer une PDA lui confère-t-il un droit de monnayer cette puissance ou une partie de cette puissance en l'offrant ou en la vendant à des tierces parties. Le cas échéant, veuillez indiquer les limites de ce droit et faire les nuances qui s'imposent selon que le client soit ou ait été sujet à un engagement de puissance ou non.
- 1.7 Veuillez indiquer comment, à la connaissance du Distributeur, cette question est traitée dans les autres juridictions.

## Demande de renseignements #2 de la FCEI à HQD

- 1.8 Veuillez confirmer que l'allocation octroyée à un client dans le cadre d'une entente de puissance est basée sur la PDA.
- 1.9 Veuillez indiquer si, et le cas échéant comment, la progression de puissance souscrite dans le temps est prise en compte aux fins de l'établissement de l'allocation octroyée. Veuillez fournir un exemple illustratif de ce calcul.
- 1.10 Sur combien d'années s'étend typiquement une entente d'alimentation? Veuillez également donner une indication de la fourchette de durée habituelle pour ces ententes.
- 1.11 Veuillez indiquer ce qu'il advient de l'Engagement de puissance et de la garantie financière au terme de l'entente d'alimentation.